CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, p ur publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURGH.—Le bateau à vapeur **NEW-BRUNSWICK**, capitaine Clark, ayant une partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 mai TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle.-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE.
Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur **LANCASTER**, capit. Hinkle, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour fret ou passage, avant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No.
5 juin

POUR LOUISVILLE.
Ligne de la malle de l'Ohio et du Mississipi.
Le bateau-à-vapeur **HOMER**, capitaine Gray, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira *sous peu. Pour* la balance du fret ou passage, s'adresse à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, No. 15
3 juin

POUR LOUISVILLE.
Le bat.-à-vapeur **POWHATTAN**, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour aller à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE et BECKWITH.
N. B. Le Powhattan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai.

POUR MARSEILLE.
Le brick fin voilier **VICTOR**, capitaine Carlonnet, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

POUR VERA-CRUZ.
La goëlette **TAMPICO**, capit. Pablo Dannos, partira positivement dimanche. Les passagers sont priés de venir régler leur passage chez
J. DUFART, rue Royale, No. 103
20 juin

POUR LIVERPOOL.
Le beau brick anglais **MARY**, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 juin BENJ. BOOTH & Co.

POUR MARSEILLE.—(*Passage seulement.*)
Le navire doublé et chevillé en cuivre DUBLIN PACKET, capitaine J. R. Butler, partira le 29 du courant, pour le susdit port. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre, s'adresser à
17 juin J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
Le navire neuf et fin voilier **NAPIER**, cap. Lucas, partira sous peu, pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à
JULES LEBLANC, Rue Royale, No. 103.
17 juin

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier, **GRACCHUS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Snow, est enchargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 117.
14 juin

POUR LA MOBILE,
La goëlette **SANTA-ANNA**, ayant une partie de son chargement engagée, partira le 15 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à
8 juin BLANC & BRUGIER.

POUR LE HAVRE,
Le navire fin voilier **PLATO**, capitaine Colligan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
3 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR TAMPICO,
La goëlette **BONITA**, capitaine Cozens, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron ou à
3 juin J. DUFART, rue Royale, N° 100

POUR BALTIMORE,
Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, **CARROLL**, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 80, ou à
HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, n° 117
31 mai

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier **NEW-ORLEANS**, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 mai THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER.
La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompu s.
Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.
Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.
Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance à qui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO,
6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.
Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à
6 juin P. O. SORBE, rue Royale, No. 118.

A LOUER.
Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.
Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.
7mai

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.
EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraiche, Essence de Menthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.
7 juin L. EVEN.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfisants auprès des premières maisons de cette ville.
Adressez quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—1

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à
2 mai BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 26 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront en partie le tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.
24 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

850 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, dimanche soir, 2 du courant, un nègre nommé **DAV ou DAVID**, âgé d'environ 33 ou 34 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, fort et bien fait, une peau noire et unie; on ne se rappelle pas qu'il ait des marques, il parle doucement mais distinctement; il a été amené ici de Virginie où il avait l'habitude de courir marron et où je l'achetai en 1831. Il est forgeron de son état. Il emporta avec lui une veste de couverture, deux chemises de coton neuves, deux paires de pantalons neufs, un de coton tissu, l'autre uni, un chapeau de paille et de gros souliers. On suppose qu'il a descendu le fleuve ou qu'il l'a traversé ayant volé mon esquif, il a pris avec lui deux scies à main, quinze jours de ration de porc et de maïs. Il est très-rusé, et peut avoir pris les scies pour se faire passer pour charpentier du voisinage. Je donnerai 850 de récompense pour le dit nègre si on le fait mettre dans quelque prison d'état de manière que je puisse le ravoir. On prie de vouloir bien adresser les lettres à son sujet à Pointe-Coupée, état de la Louisiane.
22 juin—5 W. TAYLOR.

85 DE RECOMPENSE.

IL s'est absenté de chez le soussigné le 11 du courant, la négresse nommée **SINTHY**, américaine, parlant le français, elle est âgée d'environ 14 ans, petite taille, elle a une tache à l'oeil gauche, une coupure à la lèvre supérieure et une grande marque noire au coude côté gauche; elle était vêtue au moment de son départ d'une robe de cotonnade bleue à raie blanche. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira au propriétaire ou dans une des geoles de cette ville. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres navires sont priés de ne pas la recevoir à leur bord.
20 juin MARCELIN BONNABEL.

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et mettra à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre **JEAN**, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, teint bien noir. Ce nègre est menuisier; il est très connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bacas et chez M. Casenave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGELAIN,
20 juin—8,2ps. rue Bourgogne, No. 264.

ESCLAVES MARRONS.

PARTIS marrons de chez MM. F. Dugué & Co., les esclaves suivants :
Le jeune Mulâtre Petit-John, de la taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces. On pense qu'il est parti à bord du bateau-à-vapeur Belfast.
Le nègre Mars ou Mark, est parti le 16 juin; de la taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, il a la figure un peu sournoise, mais du reste c'est un nègre de fort bonne mine, il a aussi des prussionnes.
Le nègre Charles John, de la taille de Mars ou Mark, a aussi, bonne mine, est parti le même jour.
Une récompense de $10 pour chaque, sera donnée à quiconque les ramènera aux propriétaires ou les livrera à la geole de la ville ou à celle de la paroisse Jefferson.
18 juin—8.

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :
VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos. Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever*; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à boitiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir : les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boitier uni en or, de seconde main; 1 do. double boitier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 35 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Foresters, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do. de Lépine; environ 28 clefs en or, de Breguet, dont 9 montées à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120 ; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évaluées $800; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boite; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluées $350; 30 bagues en diamans assorties, de différents prix ; de 100 à 120 bagues en gais, perles, perles et diamans; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros; les boucles d'oreille 4, l'épinglette 1; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Deguerre, de New-York ; 30 bagues en diamans, grosseurs et prix assortis; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans; 1 écrin topaze et or, principalement pierres ovales, acheté à l'encan de M. Ducatel; deux écrins en perles, avec centre en diamant; dix dés en or; une paire de lunettes en or; 4 chaines pour dames, en or; 12 chaines de montre, en or; 6 dos. de sûreté do. de 6 à 8 médaillons en forme de cœur, &c., environ 80 paires de boucles d'oreille topaze, corail, jais, amethystes, mosaïques, camées, &c.; une quantité de boutons à la mode; une demi douz. cuillères de table en argent; une douzaine fourchettes à dessert argentées; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription: *à la mémoire de*; 6 cachets de montre en or; 8 chaines de sureté pour clefs; 4 médaillons en jais; 8 petites chaines de montre en émail, &c.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. L. MUH,
10 juin rue de Chartres, No 115

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Victor de Marseille,
35 barriques de Vin, 66 caisses Vin Muscat,
54 caisses Salaisons assorties;
1 baril Olives, 3 sacs Noisettes.
F. H. PETITPAIN,
22 juin encoig. des rues de Chartres et Toulouse.

LA été trouvé à l'encoignure des rues du Canal et Bourgogne, un SULKEY. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 juin—3,3ps

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :
Nougat blanc en boîtes de fer blanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons ;
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.
Egalement en magasins.
Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de vie;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bleu vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assorties;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 *jarre Nougat;*
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles *graines pour oiseaux;*
8 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
010 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.
F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.
Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.
On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.
25 avril

VENTES PAR LE MARSHAL.

Le Jh. Pacquet vs. Paul Fonrouge.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 9 juillet, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Madison et Dumaine, divers articles de Groceries, étagères et comptoir, &c., saisis dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal.

M. Caldwell vs. Titus Wadsworth.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 10 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot de cadres et garnitures, saisi dans l'affaire ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal.

F. La Pierre vs. Louis.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 29 juillet, à 5 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, une pirogue No. 77, saisie dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal

LE 15 juillet prochain et les jours suivants, à onze heures du matin. En vertu d'un ordre de vente du juge de la Cour de District du premier District Judiciaire de cet Etat de la Louisiane, rendu sur pétition de François Barthélemy Le Beau, syndic des créanciers de Pierre Pujol Perret, il sera vendu par Louis La Branche, juge de paroisse, pour la paroisse St. Charles, y exerçant les fonctions d'exécuteur public, et sur l'habitation du dit sieur Pre. Pujol Perret, les propriétés suivantes, abandonnées par ce dernier à ses dits créanciers :

1°. Une **HABITATION** située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à onze lieues au-dessus de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ayant huit arpens de face au fleuve, sur la profondeur ordinaire de quarante arpens, et plus s'il s'en trouve, maintenant borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. St. Martin, et de l'autre par celle de MM. St. Martin frères; ensemble toutes les bâtisses, sucrerie, cabanes à nègres et toutes autres dépendances ; plus, 8 paires de bœufs, 14 chevaux, et tous les instrumens aratoires, ainsi que le tout sera monté au moment de la vente.
Il existe sur la dite habitation cent arpens de cannes, dont soixante cinq arpens plantés et trente cinq de souches.
2°. Et les **ESCLAVES** suivants :
Alexandre, âgé de 30 ans, commandeur, bon cocher, sucrier et charretier.
Jean, âgé de 35 ans, bon charretier et nègre de champs;
Isidore, âgé de 26 ans, nègre de champ.
Jamie, âgé de 30 ans, nègre de champ;
Jacques, âgé de 30 ans, excellent charretier et briquetier;
Jean, âgé de 19 ans, bon bûcheron et nègre de champs;
Noël, âgé de 21 ans, bon cocher et domestique de maison;
Sanon, âgé de 16 ans, bon nègre de champs;
Victor, âgé de 15 ans, domestique de maison;
Davis, âgé de 20 ans, depuis cinq ans dans le pays, bon sucrier de long et laboureur;
Ned, âgé de 22 ans, bûcheron et nègre de champs;
Williams, âgé de 15 ans, do. do.
André, âgé de 16 ans, do. do.
Bazile, âgé de 20 ans, do. do.
James, âgé de 24 ans, do. do.
Jaquot, âgé de 50 ans, bon charretier et laboureur.
Joseph, âgé de 55 ans, do. do.
Laurent, âgé de 55 ans, do. do.
Arlequin, âgé de 45 ans, ayant une hernie;
Ragnon âgé de 35 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, avec son fils *Justin*, âgé de 6 ans.
Louise, âgée de 17 ans, domestique de maison et son fils âgé de 3 ans.
Marie, âgée de 30 ans, bonne cuisinière;
Rosette, âgée de 50 ans, cuisinière;
Hélène, âgée de 50 ans, sourde et malade;
Jacques, âgé de 45 ans, nègre de champ (ayant une hernie.)
Zénon, âgé de 30 ans, charretier ;
Philippe,
Joseph Bambara,
Queni,
Benjamin,
L'habitation et toutes ses dépendances, les bœufs, les chevaux, les instrumens aratoires &c. et les nègres ci-dessus nommés, seront vendus en bloc et au comptant.
Et immédiatement après, mais séparément, on procédera à la vente des esclaves suivants, employés sur l'habitation du dit Sr. Pre. Pujol Perret, à un crédit de un et deux ans en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec pouvoir donné au sieur F. B. L. Beau, syndic, d'escompter les billets à un taux qui n'excédera pas neuf pour cent par an.
Raphael, âgé de 18 ans, bon nègre de champs;
Emma, âgée de 23 ans, blanchisseuse, domestique de maison, et son enfant de 17 mois.
Celina, âgée de 18 ans, domestique de maison et son enfant.
Araminta, âgée de 22 ans, négresse de champs et blanchisseuse;
Lucy, âgée de 22 ans, négresse de champs, et son enfant âgé de 2 ans.
Anthony.
N. B. L'habitation, toutes ses dépendances, et les dits esclaves, ne seront livrés aux acquéreurs, que lorsque toutes les conditions de la vente auront été fidèlement remplies, que leurs billets auront été fournis et endossés à la satisfaction du syndic, et que les actes de vente, (qui seront aux frais des acquéreurs,) auront été passés par le juge de la paroisse. 7 juin—4,11.10j.

A. LACOUTURE offre à vendre dans son magasin rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants :
2 caisses Princeaux de 50 paubans chaque caisse;
100 paniers Anisette de Bordeaux ;
20 petits barils Sirop de Limon;
80 caisses Sucre blanc de la Havane;
50 caisses Liqueur superfine ;
30 caisses Eau-de-fleur d'Orange triple;
Jus de citron en barils et en damejeannes;
Amandes en coque et cassées;
Quelques caisses véritable Absinthe Suisse;
Une jarre Fruit cristalisés de Marseille;
Confitures de la Havane en caisses de 12 paubans;
Guignolet d'Angers, vin de Champagne et Muscat;
Dragées, Liqueurs, Sirops assortis, Maraschino;
Confitures de la Havane, cristalisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin—1m

136 BARILLETS BEURRE frais, en débarquement du bateau à vapeur *Chief-Justice*-Marshall, à vendre par
18 juin LOBRE & ORAIN.

A LOUER plusieurs magasins situés dans la rue de Chartres, et un magasin face à la rue de la Levée, occupé maintenant par M. Allen.
18 juin—5 B. MARIGNY.

CAFE DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par
18 juin F. H. PETITPAIN, rues Toulouse et Chartres

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.
INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :
Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraiche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre-Voleurs. 7 juin

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,
450 bls. vieux whiskey rectifié ;
111 bls. pork;
500 bls. farine à Boulangers ;
25 do. bœuf ;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin LOBRE & ORAIN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
21 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 24-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson ; Services de table unis avec 12 serviettes à la nape de 14-4 ; Piqué blanc, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Taffetas d'Italie de Maticoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blanc pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour do.; Batistes écrues superfines; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. étant en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. 11 mai.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, 29 juin 1833, à 10 heures, il sera vendu dans la rue Dauphine, entre les rues de la Douane et Bienville, une quantité de pierres de banquettes, pierres plats, meubles, meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu John Wallace.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour.
26 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 29 juin 1833, à 5 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Amour et Espagne, faubourg Marigny, pour compte de la succession de feu François Moris, un fonds de cabaret, et les effets mobiliers, appartenant à la dite succession.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
18 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 ans, charretier et nègre de journée, ayant été une fois convaincu de vol.
Conditions de la vente : 6 mois de crédit. en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
28 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, ensemble les améliorations et matériaux qui s'y trouvent ; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages résultant du dit contrat, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et s'instruire de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogood.
Conditions de la vente : La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la cour,
21 mai W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Marie Julienne Dupin veuve de Jean Dayssou a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Dayssou, décédé ab. intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
26 juin. S. BLOSSMAN, dép. régister.

COUR DES PREUVES—Attendu que D. M. W. Mainturn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Fréneké Boyle, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
26 juin S. BLOSSMAN, dép. gréf. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jno. M. Back a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hyam M. Myers, décédé ab. intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
25 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Michel Nicaud a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu H. Denois décédé ab. intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. [24 juin] FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que William Rodgers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue William Mencke, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétit on.
Par ordre de la Cour,
24 juin FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Hypolite Signoret, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la répartition des fonds faite conformément au dit Tableau. Par ordre de la cour.
21 juin S. BLOSSMAN, Dép. rég.

RECU dernièrement et en vente chez le soussigné ;
50 caisses de Macaroni ;
12 caisses de Sardines ;
12 caisses de Ratalia de Grenoble;
10 jarres de Saucissons de 1ère. qualité;
75 paniers de Champagne de 1ère. qualité;
60 do. do. Vin de Chablis.
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur Marseille, en vente chez
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

A LOUER.—Une résidence d'été.—Un lot entier avec des maisons neuves dans la rue St. Ferdinand, faubourg Washington, 4 lits à partir de la Levée, s'adresser chez JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages:
140 paniers huile de Marseille;
80 do. do. de Bordeaux rafinée;
160 caisses prunes de Bordeaux très-fraîches;
800 fibonages croute rouge;
50 milliers cigarres mêlés, de la Havane et du pays;
180 caisses salaisons assorties;
Vin vieux de Marseille, de Bethfort;
2 jarres fruits cristalisés;
Confitures do. clavés;
100 paniers guignolet d'Angers;
Vin de Champagne, de Chablis, de Pommard et autres;
6 balles de paniers français pour la provision;
10 caisses crême de thé; 8 caisses rosolio di aniso, eau de noix, maraskino, kirshwaser, et en général tous les articles de leur signe, encoignure St Pierre et de Chartres.
12 juin CLAPIER & MICOUD.

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins Muscat. En débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Corchale, de Marseille, et à vendre par les soussignés,
400 barriques Vin de Belfort et Elsée-Baux,
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
300 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caissons Raisins,
2 balles Amandes,
200 sacs Bouchons. CARRIERE & BORDUZAT,
12 juin rue St Louis, No 11

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, un nègre nommé TOM, tient jaunâtre, âgé de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds neuf pouces, bien fait, ayant le grand doigt de la main droite estropié ; il parle anglais et français, et dit appartenir à M. Félix Garcie, de la paroisse St. Jean-Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4,1ps JAMES TALBERT, *geolier.*

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, une mulatresse nommée MARY, âgée d'environ 20 ans, d'une moyenne taille, parlant anglais et français, et disant appartenir à M. Félix Garcie, de la paroisse St. Jean-Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4,1ps JAMES TALBERT, *geolier.*

IL a été conduit à la geole de la paro